

Demande d'allocations familiales pour indépendant

Si les enfants sont issus de plusieurs unions, veuillez remplir un questionnaire par union.

Numéro d'affilié

Nom / Prénom > joindre une copie de sa carte d'identité ou de son permis de séjour

☐ Madame ☐ Monsieur

Rue / N°

NPA / Localité

Téléphone

Numéro NSS > remplace le numéro AVS

Date de
naissance

Nationalité

> joindre une copie du permis de séjour pour les étrangers hors UE

Etat civil

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Partenariat enregistré
☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf / veuve

Depuis le

Parents divorcés ou non mariés : qui détient l'autorité parentale ?

☐ La mère ☐ Le père ☐ Partagée

Activité salariée exercée simultanément ?

☐ oui ☐ non

Si oui, nom de l'employeur

Raison sociale

Rue / N°

NPA / Localité

Depuis le

Taux d'activité

Canton / pays de travail

Salaire mensuel

Votre salaire est-il plus élevé que celui obtenu par l'autre parent ?

☐ oui ☐ non

Renseignements concernant l'autre parent

☐ conjoint(e) ☐ ex-conjoint(e) ☐ concubin(e) ☐ partenaire
enregistré

Autre

Nom / Prénom

☐ Madame ☐ Monsieur

Rue / N°

NPA / Localité

Numéro NSS > si connu

Date de
naissance

Nationalité

> joindre une copie du permis de séjour pour les étrangers hors UE

Etat civil

☐ Célibataire ☐ Marié(e) ☐ Partenariat enregistré
☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e) ☐ Veuf / veuve

Depuis le

Situation professionnelle

☐ salarié(e) ☐ indépendant(e) ☐ au chômage
☐ sans activité lucrative ☐ agriculteur(trice) indépendant(e)

Salarié-e ou situation assimilée (indemnités journalières maladie / accident, congé payé, préretraite progressive, stage rémunéré) :

Employeur

Raison sociale	Rue / N°	NPA / Localité
Depuis le	Taux d'activité	Canton / pays de travail
Salaire mensuel	Indépendant(e) : revenu déterminant AVS actuel	

Enfants pour lesquels l'allocation est demandée

Nom et prénom	Date de naissance	Adresse de chaque enfant > si différente de celle du requérant	Revenu propre de l'enfant > salaire, rente, ind. journalières, revenu de la fortune	l'enfant est-il ?				
				du mariage	du mariage précédent	hors mariage	du conjoint	recueilli ou adopté
Numéro NSS de l'enfant > voir la carte suisse d'assurance maladie	Sexe							
	☐ M ☐ F		Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
	☐ M ☐ F		Fr.	☐	☐	☐	☐	☐
	☐ M ☐ F		Fr.	☐	☐	☐	☐	☐

Si vous revendiquez l'allocation de naissance, au jour de l'accouchement, la mère était-elle domiciliée en Suisse depuis 9 mois ? ☐ oui ☐ non

L'allocation est demandée à partir de :

Motifs

Elle doit être versée à :

Nom de l'établissement bancaire privé	ou N° de CCP privé

Numéro du compte bancaire	IBAN				
---------------------------	------	----------------------	----------------------	----------------------	----------------------

Titulaire

Nom / Prénom	Rue / N°	NPA / Localité

Le soussigné – la soussignée certifie avoir répondu exactement et complètement à toutes les questions ci-dessus. Il(elle) reconnaît à la caisse le droit de demander le remboursement d'allocations indûment touchées.

Lieu et date	Signature

Aucune demande ne sera prise en considération sans les pièces justificatives demandées. Dans certains cas, la caisse peut être amenée à demander des renseignements et/ou des documents complémentaires.

Documents et justificatifs à présenter (sous forme de copies)

A chaque demande d'allocations familiales, il faut joindre :

Dans tous les cas :

- ☐ le livret de famille ou le certificat de famille complet ; à défaut l'acte de mariage et les actes de naissance des enfants
- ☐ pour les étrangers (sauf permis c): les livrets pour étrangers ou une attestation récente du contrôle des habitants du lieu de domicile **pour toute la famille**
- ☐ pour les enfants domiciliés à l'étranger, une attestation de non paiement de la caisse d'allocations du pays de domicile

En cas de chômage :

- ☐ une copie du dernier décompte de chômage

En cas de séparation ou de divorce :

- ☐ un extrait des mesures judiciaires indiquant la date, l'attribution de l'autorité parentale et de la garde des enfants

Pour les enfants de parents non mariés :

- ☐ l'acte de reconnaissance éventuel
- ☐ la convention sur l'autorité parentale éventuelle

Pour les enfants de 16 à 20 ans, incapables de travailler en raison d'une maladie, d'un accident ou d'une infirmité :

- ☐ un certificat attestant l'incapacité de travail de l'enfant ou une décision de l'AI

Pour les enfants jusqu'à 25 ans, aux études ou en apprentissage :

- ☐ une attestation de l'établissement d'études mentionnant la période
- ☐ un contrat d'apprentissage
- ☐ une attestation de stage mentionnant le salaire mensuel et la période